INSCRIPTION ANNUELLE DU 6 SEPTEMBRE 2023 - au 26 JUIN 2024 Abonnement contrat d'engagement Danse & Yoga Aérien enfants/ado

Réservé à l'enfant mineur
NOM:
PRENOM:
DATE DE NAISSANCE :
NIVEAU:
COURS CHOISIT:
Réservé aux Parents :
NOM:
PRENOM:
ADRESSE:
NUMERO DE TELEPHONE :
PROFESSION:
MAIL: OPERATION - DOULEURS - CONDITIONS PHYSIQUES - MALADIE(S) - ALLERGIES: DROIT A L'IMAGE: ETES VOUS D'ACCORD POUR QUE HARMONY YOGA THERAPIE PUBLIE DES PHOTOS DE VOTRE ENFANT DANS LE CADRE DE SA COMMUNICATION SUR LE YOGA (SUPPORTS INTERNET OU AUTRE) SINON SOUHAITEZ VOUS ETRE ELOUTE(E) ?

Merci de faire parvenir 3 chèques de 120 euros, encaissement prévu pour les mois de Septembre, Janvier et Avril. Réduction si plusieurs enfants/ado de la même famille participent au cours. Aucun remboursement ne sera effectué dès la date de prise effective de l'abonnement, tout engagement est du même si l'élève ne va pas à toutes les séances de son abonnement ou si il y a des mois où des séances non effectué.

Un délais peut être accordé pour incapacité physique de participer au cours sous réserve de certificat (radio, certificat médical, examen...), dans ce cas l'abonnement est suspendu à la date où l'élève envoie son certificat en personne ou mail ou par lettre recommandé avec A/R uniquement si le studio confirme l'incapacité de l'élève, le studio se réserve ou non le droit de confirmer ou non son invalidité.

Si le studio confirme l'invalidité, les échéances sont toujours encaissées mais la date de l'abonnement est suspendue jusqu'à la date de retour de l'élève lié à sa capacité de reprendre les cours une lettre manuscrite de l'élève lui sera demandé prouvant et mentionnant qu'il peut reprendre les cours, dans ce cas l'élève se verra réatribuer les mois OU séances restantes de son contrat. Dans le cas où l'élève est dans une incapacité qui dure plus d'un an (depuis la date à laquelle le studio à confirmer l'incapacité de l'élève) le studio encaissera les chèques et l'élève perdra la totalité de ces cours restant.

Aucun abonnement ne peut être donné ou vendu à une tierce personne, un abonnement est personnel et lié à la personne physique elle-même, usage unique et personnel.

Une période de rétractation de 14 jours peut-être envisagée par une demande avec lettre recommandé avec A/R, période qui prend effet à la date de la prise effective de l'abonnement jusqu'au 14 ème jours inclus, mettant un terme au contrat d'abonnement et au remboursement des 9 mois restant sans frais, le 1er mois restera encaissé. Essai gratuit le 6 septembre uniquement. Merci de confirmer si l'enfant a sa Responsabilité Civile pour participer au cours (informations auprès de votre assurance) :

Le Spectacle aura lieu le Samedi 1er Juin 2024 le lieu vous sera communiqué pendant l'année. Des frais de costumes liés au spectacle pourront être demandé.

Est-ce que votre enfant participera au spectacle?

Signature (Mention Lu et approuvé)